

ANNEXE A

Méthodologie employée pour étudier la fragilité et établir des projections concernant les progrès futurs

Il est largement admis que la fragilité est un phénomène dynamique et multidimensionnel : les États et économies fragiles ne sont pas tous confrontés aux mêmes types de problèmes sociaux et institutionnels et diffèrent considérablement par le rythme auquel ils augmentent leur résilience au cours du temps. Il est difficile de rendre compte de ces aspects de la fragilité dans les listes qui ne fournissent qu'un instantané de la situation à un moment donné ou qui n'appréhendent la fragilité qu'à travers une seule dimension (PNUD/DIE, 2009). En conséquence, la première section de cette annexe présente plusieurs manières de rendre compte de la complexité de la fragilité, notamment :

- Une **analyse rétrospective de la fragilité**, qui s'intéresse à chacun des États et économies fragiles couverts par la liste de suivi de l'OCDE afin d'illustrer les diverses tendances et trajectoires suivies au cours du temps par ces pays en matière de fragilité.
- Une **présentation de cinq nouveaux « prismes » à travers lesquels aborder la fragilité**, chacun centré sur un des objectifs approuvés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs pour l'après-2015. Ces prismes permettent de présenter les différentes formes de fragilité qui touchent tous les pays et économies à des degrés divers, et d'identifier les groupes d'États et d'économies confrontés à des problèmes dont la liste de suivi traditionnelle ne rend généralement pas compte.
- **Différents scénarios sur le rythme de progression en matière de réduction de la fragilité**. Ces projections indiquent le temps qu'il faudrait aux pays pour connaître un succès modéré dans les domaines couverts par les objectifs qui ressortent des travaux du Groupe de travail ouvert (GTO).

Cette annexe décrit la méthodologie qui sous-tend chacune de ces approches, et analyse les tendances et le codage dans le temps. Elle présente en outre les difficultés posées par les Objectifs de développement durable proposés pour l'ère de l'après-2015 qui peuvent être surmontées grâce à une réflexion nouvelle sur les états dynamiques de la fragilité.

Question 1 : La liste des États et économies fragiles : une perspective historique

La méthodologie utilisée par l'OCDE pour établir la liste de suivi a évolué au fil du temps, ce qui limite la possibilité de comparer entre elles des listes correspondant à des années différentes et d'évaluer la trajectoire dans le temps d'un pays donné¹.

Pour dresser une liste comparable dans le temps, les auteurs ont appliqué la méthode actuellement employée par l'OCDE pour élaborer sa propre liste, en combinant pour chaque année, de 2007 à 2015, l'Indice des États fragiles et la liste des États fragiles établie par la Banque mondiale. Seules les situations considérées comme situations de fragilité au moins une année donnée ont été incluses dans la liste composite.

Tableau A.1. **Codage des États fragiles et évolutions dans le temps**

	2007	2008	2009	2010	2011	2013 ¹	2014	2015
Afghanistan								
Angola								
Bangladesh								
Bosnie-Herzégovine								
Burkina Faso								
Burundi								
Cambodge								
Cameroun								
Cisjordanie et bande de Gaza								
Comores								
Congo								
Côte d'Ivoire								
Djibouti								
Égypte								
Érythrée								
Éthiopie								
Gambie								
Géorgie								
Guinée								
Guinée-Bissau								
Guinée équatoriale								
Haïti								
Îles Marshall								
Îles Salomon								
Iran								
Iraq								
Kenya								
Kirghizstan								
Kiribati								
Kosovo								
Liban								
Libéria								
Libye								

Tableau A.1. Codage des États fragiles et évolutions dans le temps (suite)

	2007	2008	2009	2010	2011	2013 ¹	2014	2015
Madagascar								
Malawi								
Mali								
Mauritanie								
Micronésie								
Myanmar								
Népal								
Niger								
Nigéria								
Pakistan								
Papouasie-Nouvelle-Guinée								
République arabe syrienne								
République centrafricaine								
République démocratique du Congo								
République démocratique populaire lao								
République populaire démocratique de Corée								
Rwanda								
Sao Tomé-et-Principe								
Sierra Leone								
Somalie								
Soudan								
Soudan du Sud								
Sri Lanka								
Tadjikistan								
Timor-Leste								
Tchad								
Togo								
Tonga								
Tuvalu								
Ouganda								
Ouzbékistan								
Vanuatu								
Yémen								
Zimbabwe								

1. L'OCDE n'a pas publié de liste des États fragiles en 2012.

Il convient de noter que les années figurant dans ce tableau correspondent aux années de publication des rapports de l'OCDE et non à celles des deux « listes mères » – la Liste harmonisée et l'Indice des États fragiles du Fonds pour la paix.

Sources : OCDE (2006, 2007, 2008, 2010, 2011, 2013, 2014), rapports sur les États en situation de fragilité 2007-15, Éditions OCDE, Paris, voir : www.oecd.org/dac/governance-peace.

Question 2 : Appréhender la fragilité après 2015

La question 2 présente une nouvelle approche pour examiner des aspects de la fragilité particulièrement pertinents pour le programme pour l'après-2015. Les principaux objectifs de cette approche sont les suivants : identifier les groupes de pays – fragiles, mais aussi non fragiles – qui se heurteront aux mêmes types de difficultés dans la réalisation du programme de développement qui se dessine pour l'après-2015 ; mettre en évidence les pays qui sont confrontés à des facteurs de tension susceptibles de nuire à leur capacité à parvenir à un développement durable dans les prochaines décennies ; et illustrer les différences qui existent en termes de géographie et de contexte de la fragilité, par rapport à la liste traditionnelle des États et économies fragiles.

L'approche particulière adoptée ici consiste à décomposer la fragilité, en présentant cinq indices discrets et classements des pays. Ces indices sont conçus pour mesurer des cibles directement tirées de l'Objectif 16 proposé par le GTO, comme l'édification de sociétés pacifiques et ouvertes, l'accès de tous à la justice, et la mise en place d'institutions efficaces et responsables. D'autres dimensions couvrent les fondements économiques nécessaires à un développement pacifique et durable, et la résilience aux chocs et aux risques. Pour chaque objectif proposé par le GTO, les auteurs ont mis au point un indice distinct, classé tous les États et économies pour lesquels des données étaient disponibles (données pour 2012 sauf indication contraire) et identifié les 50 plus vulnérables. Chaque indice est fondé sur trois ensembles de données pour chaque groupe de fragilité (le tableau A.2 récapitule les indicateurs et les cibles en rapport avec chacune des dimensions pour lesquelles les pays ont été classés). Chaque ensemble de données a alors été étalonné sur une échelle allant de 0 à 100. L'indice est la moyenne des trois chiffres ainsi obtenus. À l'aide de cet indice, les pays sur la liste ont été classés du plus performant au moins performant et les cinquante pays les moins performants pour chaque indice sont considérés comme étant « vulnérables » ou « en difficulté » dans le domaine considéré. Les pays vulnérables dans plusieurs dimensions présentent un intérêt particulier dans le contexte du présent rapport.

Tableau A.2. **Indicateurs de la fragilité construits à partir des objectifs proposés pour l'après-2015 par le Groupe de travail ouvert**

« Prismes » de la fragilité	Source des données pour la liste des 50 derniers Moyenne des indicateurs normalisés (sur une échelle de 0 à 100)	Objectifs du GTO correspondants
Sociétés pacifiques et ouvertes	<ul style="list-style-type: none"> ● Morts au combat, meilleure estimation (Université d'Uppsala, 2014). ● Blessures dues à la violence interpersonnelle – années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) (OMS, 2014). ● Instabilité politique – moyenne des chiffres, perception de la probabilité d'instabilité politique et/ou de violence à motivation politique, dont le terrorisme (Banque mondiale, 2014b). 	« Réduire sensiblement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » (16.1).
Accès à la justice	<ul style="list-style-type: none"> ● Enregistrement des naissances – pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance est enregistrée, données disponibles pour les pays entre 2001 et 2012 (UNICEF, 2014). ● Lutte contre la corruption – moyenne des chiffres, perception de la mesure dans laquelle l'autorité publique est exercée pour en retirer un avantage personnel, Indicateurs de gouvernance mondiaux (Banque mondiale, 2014a). ● État de droit – moyenne des chiffres, perception de la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la vie en société et les respectent (ibid.). 	« Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et assurer à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité » (16.3). « Réduire sensiblement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes » (16.5).

Tableau A.2. **Indicateurs de la fragilité construits à partir des objectifs proposés pour l'après-2015 par le Groupe de travail ouvert** (suite)

« Prismes » de la fragilité	Source des données pour la liste des 50 derniers Moyenne des indicateurs normalisés (sur une échelle de 0 à 100)	Objectifs du GTO correspondants
Institutions efficaces et responsables	<ul style="list-style-type: none"> ● Efficacité des pouvoirs publics – moyenne des chiffres, perceptions des services publics, de la qualité de la fonction publique, du degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, de la qualité de l'élaboration des politiques, de la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard des politiques (ibid.). ● Qualité de la réglementation – moyenne des chiffres, perception de la capacité du gouvernement à formuler et mettre en œuvre des politiques et des réglementations solides qui permettent et favorisent le développement du secteur privé (ibid.). ● Capacité de s'exprimer et redevabilité – moyenne des chiffres, perception de la mesure dans laquelle les citoyens d'un pays ont la possibilité de participer au choix de leurs gouvernants, de la liberté d'expression et d'association, de la liberté de la presse (ibid.). 	<p>« Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » (16.6).</p> <p>« Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux » (16.10).</p>
Fondements économiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Indice Doing Business – facilité de faire des affaires, moyenne des classements percentiles d'un pays sur 10 domaines (Banque mondiale, 2014b). ● Années d'études – échelonnement selon le nombre d'années d'études (Barro et Lee, 2010). ● Croissance du PIB – moyenne sur 10 ans (FMI, 2014). 	« D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation » (8.6).
Résilience	<ul style="list-style-type: none"> ● Inégalité des revenus (indice de Gini) – modèle International Futures (IFs, 2014) ● Capacités en matière de soins médicaux (US National Intelligence Council, 2008). ● Vulnérabilité – estimation du risque pour un pays d'être frappé par une catastrophe, d'après des facteurs endogènes et exogènes, World Risk Index 2014 (UNU-EHS, 2013). 	<p>« D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental » (1.5).</p> <p>« Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » (13.1)</p>

Encadré A.1. Réduire la fragilité : Exemples d'objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable

Promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes

- Réduire sensiblement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés (16.1).
- Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (16.2).
- Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, [...], les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité [...] (16.a).
- Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation (5.2).
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine (5.3).
- [...] fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous (4.a).
- [...] d'ici à 2025, mettre fin... [au] recrutement et [à] l'utilisation d'enfants soldats (8.7).
- Renforcer la prévention et le traitement de la consommation de substances toxiques, y compris l'abus de stupéfiants et la consommation nocive d'alcool (3.5).

Encadré A.1. Réduire la fragilité : Exemples d'objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (suite)

Accès de tous à la justice

- Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et assurer à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité (16.3).
- D'ici à 2030, réduire sensiblement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée (16.4).
- Réduire sensiblement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes (16.5).

Institutions efficaces, responsables et ouvertes

- Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (16.6).
- Faire en sorte que le processus de prises des décisions soit souple, ouvert à tous, participatif et représentatif à tous les niveaux (16.7).
- Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial (16.8).
- D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances (16.9).
- Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux (16.10).
- Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires en matière de développement durable (16.b).

Fondements économiques

- D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation (8.6).
- D'ici à 2030, renforcer l'autonomisation de toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique [...] (10.2).
- Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sécurisée, régulière et responsable [...] (10.7).
- D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable (7.1).
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et moderniser les bidonvilles (11.1).

Augmenter la résilience

- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental (1.5).
- D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, [...], et réduire de [x] % le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut [...] (11.5).
- Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (13.1)
- [...] œuvrer à la réalisation d'un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème (15.3).

Source : Groupe de travail ouvert (2014), « Introduction to the Proposal of the Open Working Group for Sustainable Development Goals », document reçu le 21 juillet 2014.

Question 3 : Scénarios

La question 3 porte sur les possibilités de satisfaire à l'ambition du programme pour l'après-2015, en particulier en ce qui concerne les États et pays fragiles rencontrant des difficultés dans plusieurs domaines sur lesquels les objectifs et cibles mondiaux mettront sans doute l'accent. Le principal outil d'analyse est une série de projections qui estiment combien de temps il faudrait à un pays ou une économie donnée pour atteindre un certain niveau de capacité en fonction de différentes hypothèses. Ces projections ne constituent pas des prédictions, mais se veulent un moyen de comparer et d'examiner les attentes en ce qui concerne le rythme des progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement.

Ces projections ont été établies pour un objectif clé pour lequel il existe des données chronologiques internationales. Elles ont été conçues en trois étapes : définition de l'objectif, estimation des rythmes de changement et calcul du nombre d'années qu'il faudrait à chaque pays pour atteindre l'objectif en fonction de différentes hypothèses sur les rythmes de progression. Cette approche s'appuie explicitement sur des méthodologies mises au point par Pritchett et al. (2013)².

Les indicateurs employés sont les mêmes que pour le groupe « Institutions » (voir la précédente section concernant la question 2) : qualité de la réglementation, capacité de s'exprimer et redevabilité, et efficacité des pouvoirs publics, qui sont trois des indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale.

Définition de l'objectif

Pour l'Indice des institutions, le 70^e centile est l'objectif visé. Cet objectif est arbitraire, mais il a été choisi car c'est un seuil à la fois ambitieux et réaliste. Les pays ont été classés en fonction des résultats qu'ils avaient obtenus en 2012, du plus performant au moins performant, puis le 70^e centile a été identifié, en utilisant la valeur la plus basse et celle la plus haute pour étalonner les scores sur une échelle allant de 0 à 100.

L'objectif pour l'Indice des institutions est 0.02 ; les pays de l'échantillon qui approchent de cette valeur sont Tuvalu (0.019) et le Suriname (-0.002). En somme, en ce qui concerne cet Indice, l'objectif consiste à atteindre approximativement le niveau de développement du Suriname.

Estimation des rythmes du changement

Les auteurs ont ensuite déterminé le rythme historique du changement institutionnel pour chaque pays, en calculant la variation annuelle moyenne exprimée en point des indicateurs pour l'Indice des institutions, en utilisant tous les points de données disponibles pour la période 1996-2012. Les estimations ont été appliquées aux données désagrégées, puis leur moyenne a été calculée. Ainsi, trois scénarios ont été obtenus pour chaque pays.

La projection correspondant au scénario du maintien du *statu quo* utilise le rythme historique moyen du changement, en supposant que ce rythme se poursuivra dans le futur. Par exemple, si un pays donné a amélioré dans le passé sa « capacité de s'exprimer et [sa] redevabilité » de 0.02 point par an, on suppose qu'il maintiendra ce rythme moyen à l'avenir.

La projection correspondant au scénario modérément optimiste a été établie en déterminant le rythme d'amélioration du 70^e centile pour chaque indicateur. Les pays ont été classés en fonction du rythme du changement pour la période 1996-2012, du plus

performant au moins performant, afin d'obtenir le rythme du 70^e centile (la valeur la plus faible et la valeur la plus forte ont été utilisées pour étalonner les scores sur une échelle allant de 0 à 100). Les rythmes pour le 70^e centile sont respectivement les suivants pour chaque indicateur :

- capacité de s'exprimer et redevabilité : 0.044 point par an
- efficacité des pouvoirs publics : 0.0232 point par an
- qualité de la réglementation : 0.043 point par an.

La projection correspondant au scénario optimal a été élaborée en déterminant le rythme moyen du changement pour les trois pays et économies qui avaient enregistré le rythme d'amélioration historiquement le plus rapide pour chaque indicateur. Les trois premiers pays et économies et le rythme moyen pour chaque indicateur sont les suivants :

- capacité de s'exprimer et redevabilité : 0.093 point par an (Kosovo, Niger, Serbie)
- efficacité des pouvoirs publics : 0.067 point par an (Afghanistan, Géorgie, Rwanda)
- qualité de la réglementation : 0.085 point par an (Géorgie, Rwanda, Cisjordanie et bande de Gaza).

Détermination de l'année de réalisation de l'objectif

Diverses années de réalisation de l'objectif ont été estimées pour chaque pays. Les estimations ont été obtenues en prenant le rythme d'amélioration correspondant à chaque scénario et en faisant des projections à partir de la dernière année pour laquelle on dispose de données, à savoir 2012. Pour chaque année, la moyenne des valeurs de l'indicateur a été calculée pour l'Indice des institutions, puis comparée aux valeurs de l'objectif (indiquées plus haut). Pour chaque scénario, la première année où l'objectif est atteint ou dépassé est enregistré comme étant la date à laquelle l'objectif est atteint. Les pays qui n'atteignent pas l'objectif en 2063 se voient attribuer la mention « après 2063 ». Les pays dont les valeurs de référence sont négatives – les scores se dégradent au lieu de s'améliorer – sont codés comme n'atteignant jamais l'objectif.

Question 4 : Mesure de l'aide

Aide publique au développement hors allègement de la dette

Contrairement aux rapports sur les États fragiles des années précédentes, le présent rapport utilise l'aide publique au développement (APD) hors allègement de la dette comme principale mesure des apports d'aide. Ce choix permet d'étudier les flux qui entrent dans les pays en développement, et non les créances qui ont été effacées dans les bilans des pays.

Autres apports du secteur public hors allègement de la dette – Premier coup d'œil sur les apports non concessionnels dirigés vers les États fragiles

Pour la première fois, le rapport sur les États fragiles se penche sur les autres apports du secteur public (AASP) non concessionnels destinés aux États et économies fragiles. Comme les opérations d'allègement de la dette ne sont plus prises en compte dans les chiffres de l'APD, il a été décidé de ne pas les comptabiliser dans les AASP, dans un souci d'alignement.

Convertir les flux financiers en USD courants

Il a été décidé aux fins du présent rapport de convertir les montants soumis en USD courants en sommes exprimées en USD constants de 2012 à l'aide de l'indice implicite des prix du PIB des États-Unis correspondant, afin de faire apparaître l'évolution des flux financiers dans le temps en termes réels. Cependant, il convient de noter que l'utilisation de cette méthode vise à rendre compte de l'ampleur des flux du point de vue des apporteurs d'aide au développement et pourrait ne pas représenter de manière précise l'importance des flux dans la perspective des pays bénéficiaires.

Question 5 : Disponibilité des données – apports financiers aux États fragiles

L'examen des apports financiers (chiffres globaux, par habitant et en pourcentage du produit intérieur brut [PIB]), montre que dans le cas de nombreux États fragiles, les données sur une ou plusieurs années manquent. Comme on le voit au tableau A.3, en 2012 les données relatives aux envois de fonds des travailleurs émigrés, aux AASP hors allègement de la dette, à l'investissement direct étranger (IDE) et à l'APD hors allègement de la dette sont incomplètes.

Tableau A.3. **Disponibilité des données pour les trois principaux apports financiers extérieurs aux États fragiles, 2012**

Apports	% de pays avec données
Investissement direct étranger	94
Envoi de fonds	64
Aide publique au développement (hors allègement de la dette)	100
Autres apports du secteur public (hors allègement de la dette)	80

Sources : Les données sur l'IDE et les envois de fonds proviennent de Banque mondiale (2014a), « Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB) », Indicateurs du développement dans le monde (base de données), accessible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS> ; L'IDE en pourcentage du PIB a été converti en USD en utilisant Banque mondiale (2014b), « PIB (\$ US courants) », Indicateurs du développement dans le monde (base de données), accessible à l'adresse : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD> ; Banque mondiale (2014c), « Transferts personnels et rémunération des employés (\$ US courants) », Indicateurs du développement dans le monde (base de données), accessible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.CD.DT> ; OCDE (2014a), « Statistiques détaillées de l'aide : APD (Aide publique au développement) : versements », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-fr> ; OCDE (2014b), « Statistiques détaillées de l'aide : Autres apports du secteur public (AASP) », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-fr>.

En dehors des lacunes que comportent les données sur les apports financiers, se pose la question plus fondamentale de l'absence de données concernant la démographie et les estimations du PIB. Ainsi, certains États fragiles disposant de données sur les apports financiers ne peuvent être pris en compte dans les calculs des apports par habitant ou en pourcentage du PIB. Il devient plus compliqué d'obtenir des valeurs par habitant et en pourcentage du PIB qui soient véritablement représentatives de l'ensemble des pays et économies figurant sur la liste des États fragiles.

Du fait de tout ce qui précède, les chiffres présentés dans ce rapport doivent être considérés comme des valeurs approchées fondées sur les meilleures sources de données disponibles mais pouvant diverger, parfois de manière importante, des valeurs effectives des apports financiers à destination des États fragiles. Des données de meilleure qualité dans ce domaine contribueraient grandement, à l'avenir, à accroître la confiance et à améliorer les recommandations qui en sont tirées sur les apports financiers aux États fragiles.

Question 6 : Aligner l'aide sur les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du New Deal (OCPRE)

Pour estimer le montant de l'aide dirigée vers des domaines liés aux objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, le présent rapport a examiné l'aide allouée au niveau des projets par le biais du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNPC)³. Il a été procédé à un processus manuel de rapprochement des cinq domaines couverts par les OCPRE et les descriptions des codes secteurs de l'OCDE afin d'estimer le volume de l'aide dirigée vers des projets conformes à chacun des objectifs. Comme vu dans le chapitre 3, les chiffres qui en résultent doivent être considérés comme des estimations très approximatives. Pour obtenir des chiffres plus précis, il serait nécessaire d'analyser les caractéristiques de chacun des milliers de projets présents dans la base de données du SNPC et de déterminer systématiquement si tel ou tel projet donné a contribué à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs. Pour éviter le double comptage, les projets ont été comptabilisés au titre d'un seul objectif ; dans certains cas, cette distinction était artificielle car il y a sans conteste des chevauchements entre les cinq domaines couverts par les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Comme il a été particulièrement difficile d'établir une distinction entre les projets utiles aux domaines liés à l'objectif 4 (Fondements économiques) et à l'objectif 5 (Revenus et services), l'aide allouée à l'un ou l'autre de ces domaines a été présentée sous la forme d'une somme globale (voir le graphique 3.7 [Q.5]). Ces limites devraient toutes être prises en considération lors de l'examen et de l'interprétation des montants des fonds d'aide alloués par les donateurs aux cinq domaines couverts par ces objectifs. À tout le moins, cet exercice de rapprochement a mis en lumière la nécessité d'améliorer le système de suivi de l'aide en faveur des domaines liés aux OCPRE.

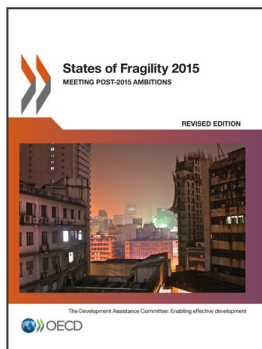
Notes

1. La liste de 2007 a été établie en retenant les États classés comme étant fragiles dans les deux derniers quintiles de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale mais aussi en incluant les États non classés, comme la République populaire démocratique de Corée, ainsi que plusieurs États concentrés juste au-dessus de la limite du quatrième quintile. De 2008 à 2010, la liste a été élaborée en utilisant les deux derniers quintiles de l'EPIN, ainsi que des données provenant de l'indice Brookings de la fragilité des États dans le monde en développement (Rice et Patrick, 2008) et les indicateurs-pays pour la politique étrangère (CIFP) de l'Université Carleton (2007). Depuis 2010, la liste des États fragiles a été dressée en fusionnant la Liste harmonisée des situations de fragilité produite par les banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, avec la liste des pays ayant un score égal ou supérieur à 90 dans l'Indice des États fragiles établi par le Fonds pour la paix.
2. Voir aussi Banque mondiale (2011) et Pritchett et de Weijer (2010).
3. Les données du SNPC peuvent être trouvées à l'adresse suivante : <http://stats.oecd.org>.

Références

- Banque mondiale (2014a), « Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB) », *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), disponible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD>.
- Banque mondiale (2014b), « PIB (\$ US courants) », *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), disponible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>.
- Banque mondiale (2014c), « Transferts personnels et rémunération des employés (\$ US courants) », *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), disponible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.CD.DT>.

- Banque mondiale (2011), *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement*, Banque mondiale, Washington, DC, disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/4389/622550PUBOWDR2011OverviewFREN.pdf?sequence=11>.
- Barro, R. et J.W. Lee (2010), « A new data set of educational attainment in the world, 1950-2010 », *Journal of Development Economics*, Vol. 104, pp. 184-198, consulté à l'adresse suivante : www.barrolee.com.
- Burt, A. et al. (2014), « Eradicating poverty in fragile states: Prospects of reaching the 'high-hanging' fruit by 2030 », *Policy Research Working Papers*, vol. 1, n° 7002, Banque mondiale, Washington, DC.
- FFP (2014), « Fragile States Index 2014 », The Fund for Peace, Washington, disponible à l'adresse suivante : <http://ffp.statesindex.org>.
- FMI (2014), *Perspectives de l'économie mondiale : Nuages et incertitudes de l'après-crise*, Fonds monétaire international, Washington, DC, octobre.
- Groupe de travail ouvert (2014), « Introduction to the Proposal of the Open Working Group for Sustainable Development Goals », document reçu le 21 juillet 2014.
- International Futures (IFs) model (2014), Version 7.08, Frederick S. Pardee Center for International Futures, Josef Korbel School of International Studies, University of Denver, Denver, Colorado, www.ifs.du.edu.
- National Intelligence Council (2008), « Strategic implications of global health ».
- OCDE (2014a), « Statistiques détaillées de l'aide : APD (Aide publique au développement) : versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données)*, www.oecd-ilibrary.org/development/data/statistiques-de-l-ocde-sur-le-developpement-international/apd-aide-publique-au-developpement-versements_data-00069-fr?isPartOf=/content/datacollection/dev-aid-stat-data-fr.
- OCDE (2014b), « Statistiques détaillées de l'aide : Autres apports du secteur public (AASP) », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données)*, www.oecd-ilibrary.org/development/data/statistiques-de-l-ocde-sur-le-developpement-international/autres-apports-du-secteur-public-aasp_data-00075-fr.
- OCDE (2014c), *Fragile States 2014: Domestic Revenue Mobilisation in Fragile States*, Éditions OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/governance-peace/conflictandfragility/docs/FSR-2014.pdf.
- PNUD/DIE (Institut allemand pour le développement) (2009), *A User's Guide to Measuring Fragility*, Programme des Nations Unies pour le Développement, disponible à l'adresse suivante : www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/oslo_governance_centre/governance_assessments/a_users_guide_tofragility.html.
- Pritchett, L. et al. (2013), « Looking like a state: Techniques of persistent failure in state capability for implementation », *Journal of Development Studies*, vol. 49, n° 1, pp. 1-18, Taylor & Francis, Londres, <http://dx.doi.org/10.1080/00220388.2012.709614>.
- Pritchett, L. et F. de Weijer (2010), « Fragile states: Stuck in a capability trap? », *World Development Report 2011: Background paper*, disponible à l'adresse suivante : http://siteresources.worldbank.org/EXTWDR2011/Resources/6406082-1283882418764/WDR_Background_Paper_Pritchett.pdf.
- Rice, S.E. et S. Patrick (2008), « Index of State Weakness in the Developing World », The Brookings Institution, Washington, DC, disponible à l'adresse suivante : www.brookings.edu/~media/research/files/reports/2008/2/weak%20states%20index/02_weak_states_index.pdf.
- UNICEF (2014), « UNICEF data: Monitoring the situation of women and children », disponible à l'adresse suivante : <http://data.unicef.org/child-protection/birth-registration>.
- Université Carleton (2012), « Failed and fragile states », Country Indicators for Foreign Policy, Université Carleton, Ottawa, Ontario, disponible à l'adresse suivante : www4.carleton.ca/cifp/ffs.htm (consulté le 1^{er} août 2014).
- Université d'Uppsala (2014), *Dataset, v.5-2014, 1989-2013*, Conflict Data Program, Université d'Uppsala, Uppsala, Suède, disponible à l'adresse suivante : www.pcr.uu.se/research/ucdp/datasets/ucdp_battle-related_deaths_dataset (consulté le 1^{er} août 2014).
- UNU-EHS (2014), *World Risk Report 2014*, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, Bonn, Allemagne, disponible à l'adresse suivante : www.ehs.unu.edu/article/read/world-risk-report-2014.
- US National Intelligence Council (2008), « Strategic implications of global health », www.dni.gov/files/documents/Special%20Report_ICA%20Global%20Health%202008.pdf; National Center for Medical Intelligence, Health-Care Capabilities, les données sont disponibles sous la forme d'une carte à l'adresse suivante : www.dni.gov/files/documents/Special%20Report_ICA%20Global%20Health%202008%20foldout.pdf.



Extrait de :
States of Fragility 2015
Meeting Post-2015 Ambitions

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264227699-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Méthodologie employée pour étudier la fragilité et établir des projections concernant les progrès futurs », dans *States of Fragility 2015 : Meeting Post-2015 Ambitions*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248878-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.